

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2010

DATE DE LA CONVOCATION : 18 MARS 2010

Le vingt-quatre mars deux mil dix à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Robert GARNIER, Marie-Dominique LE GUILLOU Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Laurent BELLEC, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES.

POUVOIR : Isabelle MOIGN à Marie-Dominique LE GUILLOU
Delphine MADIC à Marie-Louise GRISEL
Marie-France DEFFAY à Madeleine KERGOAT
Bruno HAIDON à Guy LE BLOA
Isabelle GUYVARCH à Maryvonne BELLIGOUX jusqu'à son arrivée

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis BERTHELOT

Concernant le compte rendu du 17 février 2010 :

Joseph MAHE fait remarquer que page 9 dans le deuxième tableau, deuxième ligne, il faut remplacer recettes et dépenses d'exploitation par recettes et dépenses d'investissement.
Rectification accordée.

Alain BROCHARD demande une rectification page 10 concernant « Le Maire répond que le chiffre de la CAF qu'il annonce n'est pas correct »
Rectification refusée

Compte tenu de la rectification apportée, le compte rendu du 17 février 2010 est approuvé par 28 voix pour, 1 abstention (Alain BROCHARD).

N° 015-2010 : TAUX D'IMPOSITION 2010

Denis BERTHELOT fait la présentation suivante concernant le budget communal 2010 et la fixation des taux d'imposition directe 2010.

Budget principal 2010

Volontariste, mais raisonnable, le budget principal de notre commune présenté au vote du conseil municipal s'élève à 10 139 090 € ; il est inférieur de 14 % à celui voté pour l'exercice 2009 ; cette diminution notable correspond à l'achèvement de la salle omnisport.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 887 707 €, celles de la section d'investissement à 2 856 131 €, non compris des reports du budget 2009 d'un montant de 1 031 824 €.

Section de fonctionnement :

Notre budget de fonctionnement est raisonnable ; d'un montant de 4 743 354 €, les dépenses de gestion courante n'augmentent que de 1,2 %, soit l'inflation prévue. Les charges de personnel augmentent de 2,08 % en raison de recrutements, de la modification du régime indemnitaire et de la croissance mécanique de la masse salariale (GVT).

Par contre, un examen attentif et critique des dépenses de fonctionnement permet de diminuer les charges à caractère général de 1,42 %.

Au titre des recettes, pour l'année à venir, les circonstances politiques et économiques nationales nous incitent à la prudence ; le budget proposé ne prévoit que 1 682 200 € en recettes de dotations et subventions.

Nous devons être vigilants sur le poste "produits et prestations" qui a baissé de 12,3 %.

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 5 660 000 €, ce qui autorise une épargne de gestion (EBF) de 917 364 €, supérieure de 22,65 % à celle votée en 2009 grâce notamment à la croissance de la fiscalité.

Mais cette épargne fluctue au cours des années ; ainsi, l'examen des comptes administratifs depuis 2002 fait apparaître une baisse de l'EBF en 2004 et 2005, suivi d'une augmentation en 2006 et 2007, suivi d'une diminution régulière jusqu'en 2009 : croissance des charges de gestion courante, principalement à cause de l'évolution des charges de personnel, diminution des recettes de gestion courante (les dotations de l'Etat ont baissé de près de 200 000 € entre 2007 et 2008).

Dans ces circonstances, afin de maintenir notre capacité d'épargne et d'investissement, une augmentation de la fiscalité locale est nécessaire. On rappelle que les taux de fiscalité de la commune sont stables depuis 2002.

Deux solutions sont possibles : augmenter les taux de façon uniforme, ou bien les augmenter de manière différenciée.

La première solution a été celle choisie par la précédente municipalité en 2002 ; les taux de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti avaient été augmentés de 1 point.

Mais cette solution a maintenu un produit de la taxe d'habitation supérieur de 17,79 % à celui de la taxe sur le foncier bâti. Notre commune est dans une situation atypique ; tant au plan départemental que national, pour la moyenne des communes équivalentes à la nôtre, c'est une situation inverse qui est constatée : la taxe sur le foncier bâti rapporte plus que la taxe d'habitation.

Cet écart nous paraissant injuste sur le plan social, nous avons choisi d'augmenter les taux de façon différenciée.

Ainsi, il est proposé que le taux de la taxe d'habitation passe de 12,36 % à 12,96 % (+ 0,6 point), celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 15,58 % à 17,68 % (+ 2,1 points) et celui sur les propriétés non bâties de 39,58 % à 40,78 % (+ 1,2 points).

Ces taux restent encore très inférieurs à ceux de la moyenne départementale ou nationale.

Combinée avec la croissance des bases locatives et l'augmentation des valeurs locatives de 1,2 % accordée en loi de finances, les nouveaux taux d'imposition procureront annuellement une recette supplémentaire d'environ 286 435 € par rapport au budget voté en 2009 ce qui reconstituera nos capacités d'épargne et d'investissement aux niveaux antérieurs.

La modulation choisie ramène l'écart entre les produits de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti à 8,84 %, ce qui nous rapproche de la situation de la moyenne des communes de la strate.

Section d'investissement :

Volontariste, le budget 2010 comporte un volume d'investissements nouveaux de 2 658 000 €.

Notre politique d'investissement privilégie le patrimoine communal (voirie, bâtiments), l'embellissement de la commune (aménagement urbains et divers, enfouissement de réseaux) et l'amélioration des services à la population.

L'année 2010 verra la poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants dans les écoles ainsi que la construction de la maison des solidarités, équipement dédié au fonctionnement de l'action sociale et des associations qui y contribuent.

Une première tranche de financement est également inscrite au budget pour entreprendre le déplacement des services techniques municipaux et permettre ainsi d'inclure le site de Mentoul dans le projet d'aménagement de St Philibert.

Enfin, un financement de 400 000 € correspond à l'acquisition de l'ensemble immobilier du Sacré Cœur; ainsi, la rénovation et l'amélioration du centre bourg, l'une des actions phare de notre programme électoral, pourront être lancées avec la collaboration de l'Office d'Aménagement Public de Cornouaille.

Ce budget volontariste porte la marque du dynamisme de la municipalité qui souhaite ainsi répondre aux besoins et aux attentes des moëlanais et renforcer également l'attractivité de notre commune.

Cette politique dynamique d'investissement a naturellement un coût.

Aux dépenses d'investissement restant à réaliser du budget 2009 (1 031 824 €), il faut ajouter les investissements nouveaux (2 658 000 €), le remboursement du capital des emprunts et les dépenses financières (198 097 €), ainsi que le déficit d'exécution 2009 (201 426 €), soit un budget total d'investissement de 4 089 383 €.

Comment ce montant est-il financé ?

Comme tout un chacun, la commune fait appel à ses capacités propres et, en tant que de besoin, à l'emprunt.

En premier lieu, nous mobilisons nos capacités propres d'épargne :

sur le budget 2009, nous avons affecté un excédent de fonctionnement de 1 000 000 € ;

ce budget comporte également un reste à réaliser en recettes de 273 000 € ;

le budget de fonctionnement 2010, prévoit de réaliser une épargne de 967 000 € ;

ce même budget comporte, en dépenses, une dotation aux amortissements de 195 000 €

En second lieu, nous prévoyons des concours financiers extérieurs estimés à 326 000 € (subventions), ainsi que des fonds divers de 328 000 € (compensation TVA et taxes d'équipement).

Soit un total, sources internes et externes confondues de 3 089 000 €.

Reste, pour équilibrer la section Investissements, à effectuer un emprunt de 1 000 000 €. La réalisation de cet emprunt portera l'encours de la dette de la commune à 363 € par habitant, montant largement inférieur à celui de la moyenne des communes équivalentes (892 € en 2008). Bien entendu, cet emprunt ne sera mobilisé qu'en fonction des besoins effectifs.

Alain BROCHARD souligne qu'il faut regarder l'augmentation des impôts locaux avec l'intégration de la fiscalité en 2011 au niveau de la COCOPAQ et avec l'augmentation des taux d'imposition du département. Il y aura une hausse de plus de 20 % pour la taxe sur le foncier bâti. Il souligne que les taux d'imposition de Moëlan-sur-Mer étaient déjà supérieurs à la moyenne des taux de la COCOPAQ.

Il propose de phaser les investissements pour ne pas augmenter les impôts.

Joseph MAHE indique qu'il s'est déjà exprimé lors du débat d'orientation budgétaire concernant une non augmentation des impôts mais qu'il n'a pas été suivi dans ce sens. La proposition 2010 va pénaliser les propriétaires moëlanais qui ne sont pas tous milliardaires.

Il ajoute que les comparaisons des taux d'imposition directs moëlanais avec des moyennes départementales et nationales ne sont pas pertinentes.

Le Maire rappelle que le niveau des taux d'imposition est lié à la taille de la commune. La moyenne « COCOPAQ » est composée de petites communes. Concernant le phasage des travaux, il est important qu'en période de crise les communes soutiennent l'économie notamment le B.T.P.

De plus, les moëlanais les plus défavorisés sont exonérés (10,6 % du montant total des bases de la taxe d'habitation est exonéré).

Enfin la proposition d'augmentation différenciée de 2010 est plus sociale que l'augmentation lissée de 2002

Le Maire rappelle le chiffre d'augmentation des impôts cité au DOB, l'augmentation proposée correspond en moyenne à une augmentation de 31,78 € par habitant.

Guy LE BLOA souhaite que lui soit rappelé les montants de l'encours de la dette sur les années passées.

Le Maire indique que l'encours de la dette était :

- en 2007 : 130 € / hab
- en 2008 : 254 € / hab
- en 2009 : 222 € / hab

Denis BERTHELOT indique les taux moyens d'imposition dans le Finistère en 2009 étaient :

- Taxe d'habitation : 16,96 %
- Taxe foncière sur le foncier bâti : 20,21 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 42,86 %

Alain BROCHARD signale que les taux d'imposition de Riec-sur-Belon sont moins élevés que ceux de Moëlan-sur-Mer.

Arrivée d'Isabelle GUYVARCH à 18 h 50.

Denis BERTHELOT présente un tableau récapitulatif sur la capacité d'autofinancement. Il indique qu'une augmentation des taux d'imposition communaux est nécessaire pour retrouver la capacité d'épargne et revenir à une bonne situation financière.

Le Maire précise que Riec-sur-Belon a déjà relevé ses taux l'année précédente. Il complète en indiquant que la situation financière de la commune n'est pas similaire à 2002, les concours de l'Etat ne sont plus en augmentation. Il existe bien un transfert de l'impôt national vers l'impôt local.

Joseph MAHE précise que les dotations de l'Etat ont augmenté depuis 2007 et non baissé.

Denis BERTHELOT indique qu'il conviendra de vérifier la discordance des chiffres sur les dotations de l'état.

Guy LE BLOA s'interroge sur la baisse des recettes de prestations.

Denis BERTHELOT répond qu'elle concerne principalement les baisses de recettes à l'Ellipse.

Le Maire fait remarquer l'effet « crise » sur le budget culturel de la population.

Guy LE BLOA s'interroge aussi sur le choix des spectacles.

Le Maire précise que la baisse de fréquentation est sur les spectacles payants, il convient qu'il faut s'interroger sur la programmation et qu'Isabelle MOIGN y travaille.

Denis BERTHELOT présente les éléments des bases d'imposition communiqués par les services fiscaux.

Après avis favorable de la Commission des finances,

Considérant le produit à assurer pour l'équilibre du budget de l'exercice,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 7 voix contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA (2), Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH, Alain BROCHARD), 1 abstention (Gérard BREUILLES) et 21 voix pour, de fixer les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2010 à :

Taxe d'habitation : 12,96 %

Taxe sur le foncier bâti : 17,68 %

Taxe sur le foncier non bâti : 40,78 %

N° 016-2010 : BUDGETS PRIMITIFS 2010

1. Budget principal de la commune :

Alain BROCHARD note que l'équilibre passe par l'augmentation des impôts et la réalisation d'un emprunt, que les charges de l'office de tourisme intercommunal n'ont pas baissé malgré la mutualisation.

Joseph MAHE relève que les charges de personnel ont augmenté ainsi que les charges de fonctionnement. Il rappelle la stabilité des dotations de l'Etat. Des projets comme la cale de Beg Porz, le confortement de la falaise du Belon, la maison des solidarités sont attendus par la population. Cependant, la délocalisation des services techniques a un coût important et oblige la commune à recourir à l'emprunt. C'est pourquoi, il y est opposé en terme budgétaire, il souhaiterait que les solutions moins onéreuses soient étudiées dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Joseph MAHE indique que pour ces raisons, il ne souhaite pas voter ce budget.

Alain BROCHARD regrette que l'entretien des routes, les économies d'énergie, les travaux de mise en accessibilité ne soient pas plus développés. Il souhaite que le projet de transfert des ateliers municipaux soit décalé. Il préfère la solution d'un aménagement sur place.

Alain BROCHARD indique que pour ces raisons, il ne souhaite pas voter ce budget.

Le Maire note que les marges de manœuvre pour emprunter sont importantes. Il précise que les 3 leviers de recettes pour les communes sont : Economies budgétaires, Emprunt et Taux d'imposition.

Denis BERTHELOT insiste sur le fait que l'emprunt est inscrit budgétairement mais ne sera pas forcément mobilisé. Une étude d'analyse financière est en cours avec un partenaire de la COCOPAQ.

Le Maire indique qu'il existe un vrai différent sur le sujet des services techniques. Il invite tous les élus à les visiter. Il précise que de nombreuses communes ont réalisé la rénovation de leurs services techniques récemment. En effet, les réglementations se sont renforcées.

Le Maire précise que la réflexion sur la meilleure localisation possible et le regroupement des locaux est engagée mais le projet n'est pas arrêté.

Alain BROCHARD souhaite un débat sur le lieu et le coût d'implantation des services techniques.

Après avis favorable des commissions concernées et de la commission des finances,

Le budget principal de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 049 707,10 € et en section d'investissement à 4 089 383 €, est adopté à 6 voix contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA (2), Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH), 2 abstentions (Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES) et 21 voix pour.

2. Budget annexe du service d'assainissement collectif :

Denis BERTHELOT fait la présentation suivante du budget annexe du service d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT : budget 2010 modéré

Au titre de l'exercice 2010, le budget annexe Assainissement présentait un excédent de fonctionnement de 273 760 €.

200 000 € ont été affectés en réserve pour l'investissement et 73 760 € ont été reportés en section de fonctionnement.

Le budget 2010 est un budget modéré.

En section d'exploitation, les charges à caractère général baissent légèrement (42 000 € au lieu de 47 000 €) ; elles portent essentiellement sur les rémunérations d'intermédiaires et sur le traitement des boues provenant du fonctionnement de la station d'épuration. Les charges financières diminuent légèrement.

Les recettes de l'exploitation diminuent de 30 000 € ; il a été tenu compte de la fin des raccordements d'usagers après les tranches de Kerfany et de Kersell. En effet, au titre de 2009 nous avons perçu 84 112 € : au titre de 2010 nous escomptons 35 000 €.

La recette provenant du traitement croît légèrement, par suite d'une augmentation tarifaire de 1 centime d'euro par m³.

Par rapport à 2009, l'excédent de gestion courante est stable à 202 000 €, l'excédent brut (charges financières déduites) est de 122 200 €, auquel il convient d'ajouter le report 2009 de 73 760 € ce qui permet un transfert de la section de fonctionnement à la section investissement de 196 000 €.

En section d'investissement, compte tenu de ce transfert et de l'excédent 2009 affecté en réserve (200 000 €) et des remboursements de TVA (29 000 €) nous disposons en recettes de 425 000 €.

En dépenses, nous prenons en compte le déficit 2009 (115 000 €) et le remboursement du capital des emprunts (114 000 €). Soit 229 000 € ce qui laisse disponible pour nouvel investissement 196 000 €.

Nous envisageons de réaliser une tranche d'assainissement sur Kermen ; par prudence, ces travaux seront réalisés à cheval sur deux exercices budgétaires. Une première opération, d'un montant de 181 000 € est inscrite au budget 2010.

Joseph MAHE trouve ce budget raisonnable par rapport aux possibilités financières de Moëlan-sur-Mer.

Après avis favorable des commissions travaux et finances,

Le budget annexe du service d'assainissement collectif équilibré en section de fonctionnement à 474 260,74 € et en section d'investissement à 610 500 € est adopté à l'unanimité.

3. Budget annexe Pompes Funèbres :

Denis BERTHELOT présente le budget annexe des pompes funèbres qui devrait être intégré au budget principal prochainement.

Après avis favorable de la commission des finances,

Le budget annexe des Pompes Funèbres équilibré en section de fonctionnement à 5353,49 € est adopté à l'unanimité.

4. Budget annexe du port de Merrien :

Gilbert DULISCOUET présente le budget annexe du port de Merrien.

Joseph MAHE indique que l'inscription budgétaire de la redevance de pêche en 2010 est optimiste.

Gilbert DULISCOUET indique qu'elle avait été payée en 2007, qu'une relance a été effectuée pour 2008.

Après avis défavorable du conseil portuaire,

Après avis favorable de la commission des finances,

Le budget annexe du port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 35 826,27 € et en section d'investissement à 20 760,00 €, est adopté par 6 voix contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA(2), Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH), 2 abstentions (Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES) et 21 voix pour.

5. Budget annexe du port de Brigneau :

Gilbert DULISCOUET présente le budget annexe du port de Brigneau.

Alain BROCHARD s'étonne qu'une simple étude soit prévue au budget. Cela ne répond pas à l'urgence des investissements en cas de tempêtes. Il indique qu'il règne un malaise dans les ports et qu'il convient d'attendre pour voter les budgets. Il fait état d'une action à minima pour une redevance à maxima.

Le Maire lui demande d'avoir un peu de cohérence dans ses interventions. On ne peut pas d'un côté juger le budget trop faible fasse aux risques et de l'autre se plaindre de l'augmentation des recettes.

Gilbert DULISCOUET indique que l'augmentation des redevances est nécessaire pour réaliser l'entretien courant dans les ports.

Robert GARNIER souligne qu'il réitère ses remarques du DOB concernant le vote des budgets portuaires.

Joseph MAHE demande l'avis du conseil portuaire, qui ne figure pas dans le dossier du conseil.

Gilbert DULISCOUET indique qu'il est négatif

Après avis défavorable du conseil portuaire,

Après avis favorable de la commission des finances,

Le budget annexe du port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement à 59 426,40 € et en section d'investissement à 66 872,76 €, est adopté par 6 voix contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA(2), Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH), 2 abstentions (Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES) et 21 voix pour.

N° 017-2010 : ACQUISITION DU SACRE COEUR

Denis BERTHELOT indique que la question à l'ordre du jour concerne un achat de parcelles et non le projet de réhabilitation du Sacré Cœur.

Il précise que l'évaluation en date du 14 décembre 2009 par France Domaine s'élève à 365 000 € avec une marge de négociation de 10 % pour l'acquisition du Sacré Cœur soit la parcelle AK 96 lieu dit 12 rue des écoles pour une contenance de 2 820 m² et la parcelle AK 171 lieu dit rue Saint Philibert pour une contenance de 1 555 m².

Après négociation entre le Maire et les propriétaires, ces derniers ont ramené leur prix de 420 000 € à 395 000 €, ce prix restant dans la marge des 10 % fixé par France Domaines. Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer un compromis de vente.

Denis BERTHELOT indique que le compromis a été étudié par les avocats de la commune et qu'une ligne budgétaire de 400 000 € a été prévue au compte 2118.

Isabelle GUYVARCH s'interroge sur le coût de la démolition des bâtiments et qui en assurera la charge.

Le Maire indique que le projet prévoit que la commune rétrocède à une société H.L.M. la majeure partie du terrain pour la construction de commerces, logements sociaux (accession à la propriété, seniors valides, jeunes travailleurs...)

Cette société H.L.M. fait son affaire du terrain et de la démolition. L'opération devrait être quasiment « Blanche » pour la commune.

Alain BROCHARD indique que le conseil n'est là que pour avaliser les projets et que le dossier n'a pas été présenté en commission urbanisme.

Le Maire précise que le projet sera présenté en son temps aux élus, pour l'instant il s'agit d'acquérir deux parcelles pour :

- Nettoyer une « verrue » dans le centre de Moëlan-sur-Mer
- Créer du logement

Alain BROCHARD émet des réserves par rapport au marché immobilier. Il précise qu'un OPAC n'est pas un office H.L.M. et que cet organisme pourrait renoncer au projet.

De plus, le Maire précise que les moëlanais ont été invités à une réunion publique à l'Ellipse concernant l'aménagement du secteur Saint Philibert (dont le Sacré Cœur). D'autre part, cette acquisition faisait partie du programme municipal de notre équipe et a fait l'objet d'une tribune dans la presse lors de la campagne municipale.

Le Maire souligne que le projet est nécessaire pour redynamiser le bourg, qu'il faut densifier le bourg pour soutenir les commerces, la vie sociale et associative.

Isabelle GUYVARCH s'interroge sur la pertinence d'un nouveau projet alors qu'il existait déjà un projet précédemment. N'aurait-il pas été plus judicieux et rapide de favoriser le 1^{er} projet.

Le Maire indique que la municipalité a accompagné le 1^{er} promoteur et a essayé de lever les problèmes existants. Elle avait même soutenu un projet de logements de jeunes travailleurs permettant d'apporter une meilleure solvabilité au promoteur. Cependant, la municipalité ne pouvait rien contre la crise immobilière et contre le désir du promoteur de revoir le compromis pour un montant inférieur.

Le Maire précise que la perte de temps est imputable à la précédente équipe qui n'a pas préempté. René HAIDON a signé la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) en un jour sans aucun débat au conseil.

Joseph MAHE insiste sur l'engagement financier que représente l'acquisition du Sacré Cœur pour la commune même s'il considère comme important de ne pas laisser une friche en centre bourg.

Après avis favorable de la commission urbanisme et finances,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA(2), Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARCH) et 23 voix pour d'autoriser le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et tous les documents se rapportant à l'achat du sacré cœur soit les parcelles AK 96 lieu dit 12 rue des écoles pour une contenance de 2 820 m² et AK 171 lieu dit rue Saint Philibert pour une contenance de 1 555 m² pour un montant de 385 000 € plus tous les frais annexes s'y réfèrent.

N° 018-2010 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : COURSE REDADEG

Marie-Dominique LE GUILLOU indique que le principe de la course pour la langue bretonne est de passer un relais sans discontinuer de jour comme de nuit. Les kilomètres sont vendus pour récolter les fonds dédiés au financement de projets oeuvrant pour le développement de la pratique de la langue bretonne. Les 3 réseaux d'écoles Diwan, Div Yezh (école publique) et Dihun (école privée) soutiennent la course. L'argent sera reversé cette année pour moitié au réseau Diwan et pour l'autre moitié à des projets qui participent au développement de l'usage de la langue bretonne. Elle propose le vote d'une subvention de 200 € soit 1 Km pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

Christine OBIN fait la déclaration suivante :

Je suis d'accord sur le principe de la subvention pour soutenir le développement de la langue bretonne. Par contre je ne suis pas d'accord que cette subvention municipale soit attribuée pour moitié à l'école Diwan.

En effet l'école publique, par ses cours de breton, initiés par l'éducation nationale, avec des intervenants, contribue à replacer la langue bretonne dans la vie de tous les jours et ce dès la maternelle par une initiation. Le public est plus large et important et l'école accessible à tous. Et c'est pour cela que nous devons nous battre : que la langue bretonne soit complètement intégrée dans l'école publique, et non pour favoriser quelques uns, qui ont choisi la voie d'une école privée, plutôt que de se battre « pour l'enseignement du breton à l'école publique ».

Voilà l'objectif qui doit être fixé et qui je pense correspond à celui de l'Office de la Langue Bretonne.

Un petit rappel : l'école Bisson de Quimperlé a en projet l'ouverture d'une classe bilingue, projet porté par l'association Div Yezh (parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique).

Il faut au moins 15 élèves pour ouvrir une classe. Cela existe sur le secteur depuis 12 ans à Scaër, à Bannalec depuis peu, soit 137 élèves pour 7 postes d'enseignants.

La filière bilingue est différente du cursus Diwan. Les cours breton français sont délivrés à parité horaire. Il n'y a pas d'immersion totale dans la langue.
Je ne voterai pas cette subvention.

Robert GARNIER fait la déclaration suivante :

200 € pour 1 km, la course fait 1 200 Kms soit une possibilité de recettes de 240 000 €, dont 120 000 € à Diwan.

Messieurs Eric BESSON et Frédéric MITERRAND, tous deux ministres du gouvernement FILLON font savoir qu'il n'y aurait pas de loi.

Nous continuerons notre combat pour exiger enfin le vote d'un texte législatif donnant toutes leurs places aux diverses richesses culturelles de la France dont font partie les langues régionales.

Malheureusement, on voit renaître épisodiquement cette idéologie nationaliste qui cherche à prendre appui sur la défense de la langue pour justifier son existence et ses projets.

Ainsi l'Union Démocratique Bretonne (UDB) du Trégor-Goélo écrit dans le journal « Le Trégor » je cite :

« La survie de notre langue passe nécessairement par la création d'un parlement régional et l'obtention d'un statut d'autonomie pour la Bretagne. » Fin de citation.

On glisse ainsi subrepticement de la défense de la langue à l'affirmation de la Bretagne comme nation. (Je tiens quand même à rappeler devant le conseil municipal, si besoin en est, que la Maire adjointe à la culture est une militante UDB).

La langue bretonne, comme toutes les langues régionales de France, mérite d'être défendue parce que toute langue est une parcelle de culture. Ce combat pour être crédible et fécond doit être mené en pleine lumière afin que personne ne soit trompé sur l'objectif final.

Le groupe communiste votera contre cette subvention.

Le Maire indique que réclamer l'indépendance de la Bretagne est une aberration et que l'UDB réclame l'autonomie ce qui n'est pas la même chose. Il est stupide de confondre indépendance et autonomie comme vient de le faire Robert GARNIER. D'autre part, la question est bien de savoir si la municipalité donne une subvention de 200 € aux trois réseaux de la langue bretonne : Diwan, Div Yezh (réseau des écoles publiques) et Dihun (réseau des écoles catholiques).

Par ailleurs, en réponse à Christine OBIN Marie-Dominique LE GUILLOU rappelle que l'école Diwan est toujours gratuite et laïque et qu'elle demande à être intégrée dans le service public d'éducation. Le réseau Diwan a été moteur dans le développement de l'enseignement du breton qui sans Diwan serait encore plus mal en point. Par ailleurs, la pédagogie par immersion qui y est pratiquée a encore fait ses preuves, l'objectif étant que les enfants en fin de primaire soient bilingues.

Elle regrette également l'interprétation de Robert GARNIER.

Guy LE BLOA se renseigne sur le nombre d'élèves moëlanais inscrits à l'école Diwan.

Marie-Dominique LE GUILLOU lui répond qu'ils sont 5.

Denis SELLIN indique qu'il est favorable à la défense de la langue bretonne mais s'oppose aux personnes qui utilisent ce moyen pour prôner l'indépendance de la Bretagne.

Denis BERTHELOT précise que la France a proposé depuis 2005 à l'Unesco la défense de la charte sur la diversité culturelle. Cependant, le gouvernement français ne prend pas pour son propre compte le respect de cette charte dans ses régions. Il faut donner un statut à la langue bretonne.

Après avis de la commission culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 4 voix contre (Robert GARNIER, Denis SELLIN, Claire PRONONCE, Christine OBIN) et 25 voix pour, d'attribuer 200 € à l'association « Ar Redadeg a di da di » pour la course 2010.

N° 019-2010 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'OCCUPATION D'UNE PLACE A LA CRECHE MUNICIPALE

Marie-Dominique LE GUILLOU présente la convention du Conseil Général dans le cadre d'un dispositif expérimental d'accueil des jeunes enfants à la crèche municipale de Moëlan-sur-Mer. Il s'agit d'une expérimentation qui consiste à réserver une place pour des parents bénéficiaires de minima sociaux, qui sont en phase d'insertion ou en difficultés d'accès à l'emploi ou encore confrontés à une difficulté dans la prise en charge de l'enfant.

Cette place est réservée à l'année et financée par le Conseil Général.

Joseph MAHE souhaite qu'une formulation maladroite « d'objectif à atteindre » page 3 soit retirée.

Marie-Dominique LE GUILLOU approuve cette modification et apportera quelques autres précisions dans la rédaction définitive de la convention.

Après avis favorable de la commission action éducative et petite enfance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention présentée ci-avant concernant un dispositif expérimental d'accueil de jeunes enfants à la crèche municipale de Moëlan-sur-Mer.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Taxe sur le foncier bâti. Exonération norme BBC**
- 2. Diffusion du bulletin municipal**
- 3. Horaires d'ouverture de l'agence postale de Kergroës**
- 4. Nettoyage de l'aire de stationnement plage de Kerfany**

REPOSES

1. Denis BERTHELOT indique que la disposition de la loi de finance concerne les logements anciens et neufs. La municipalité étudie un dispositif de cette nature mais en faveur des revenus modestes.
2. Gilbert DULISCOUET indique qu'un carnet indiquant les noms et adresses des personnes ne recevant pas le journal est disponible en mairie. Il permet de faire remonter les informations à la poste. Le Maire précise que le journal est disponible sur le site Internet de la mairie et en mairie.
3. Le Maire indique qu'il n'y a pas de demande du public pour une ouverture plus large de la poste de Kergroës.
4. Le Maire répond que cette question n'est pas un sujet pour un conseil municipal et doit être abordée en commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance,
Denis BERTHELOT.

Le Maire,
Nicolas MORVAN.



Les membres du conseil municipal,